

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le 24 septembre 2026, à 20h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr CARRÉ Joël, Maire.

Membres présents : Mr CARRÉ Joël, maire, Mme, REMY Laëtitia, ROUSSEAU Sylvie, Mrs BESTEL Jérôme, BERNARD Damien et PONSIN Gérard.

Membre absente : Mme CARRÉ Patricia

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 5 juin 2026

Le conseil municipal, qui en a pris connaissance, **approuve** le compte rendu de la réunion du 5 juin 2026.

2. Tarif vente d'herbe – parcelle ZK 30

Le maire expose que la parcelle ZK 30 nouvellement propriété de la commune suite à l'acquisition de biens sans maître, peut faire l'objet de vente d'herbe sur pied.

Le conseil municipal fixe le tarif de vente d'herbe à 100 € par ha, soit **40 € pour la parcelle**.

3. Tarif vente de bois tombé – façonné par l'EDPAMS

Le maire expose que des arbres situés sur la parcelle ZD 34, le long de la RD 947 sont tombés et ont été façonnés par l'EDPAMS. Il propose de le vendre aux personnes intéressées.

Le conseil municipal fixe le tarif de vente du bois des arbres tombés et façonné par l'EDPAMS à **40 € par stère** (10 € de bois + 30 € de participation au façonnage).

4. Tarif vente de bois – parcelle ZH 50

Le maire expose que des arbres situés sur la parcelle ZH 50, ont été abattus et la parcelle nettoyée. Il propose de vendre le bois aux personnes intéressées.

Le conseil municipal fixe le tarif de vente du bois de la parcelle ZH 50 à **2 € par stère**.

5. Devis plantation de la parcelle ZH 50

Le maire expose que la parcelle ZH 50, après exploitation, devra être replantée. Il propose un devis de la SCEA CHANCE de Briquenay. Le montant proposé est de 1 026,30 € pour 75 plants de peuplier Ludo.

Le conseil municipal autorise le maire à faire replanter la parcelle en peupliers, **accepte** le devis proposé par la SCEA CHANCE.

6. Entretien des espaces verts communaux

Le maire apporte des précisions sur les missions des équipes de l'EDPAMS qui interviennent dans le village pour l'entretien des espaces verts. Il précise que d'autres missions peuvent leur être demandées. Les différentes missions sont réalisées par des équipes différentes. Un planning prévisionnel est proposé en début de saison et adapté en fonction de la volonté de la nature (pluie, sécheresse, ...).

Les derniers travaux de taille réalisés ont été fort appréciés. Il faudrait les faire tous les 2 ans. Pour cette année, les équipes doivent encore intervenir pour terminer le village.

7. Devis travaux gué

Le maire expose les devis proposés par l'entreprise MOTTE et par l'EDPAMS pour la réfection du mur du gué. Deux options sont proposées (pour 15 ml) : une bétonnée et une en enrochement.

Pour rappel, l'entreprise MOTTE proposait (pour 5 ml), une méthode bétonnée.

Ces travaux se trouvant sur un ruisseau, il est préférable d'opter pour une solution avec enrochement plutôt que maçonnée.

Le conseil municipal charge le maire de demander des devis actualisés et quantifiés correctement avant de prendre une décision.

8. Devis nettoyage église

Le maire expose les devis proposés par l'EDPAMS pour le nettoyage de l'intérieure de l'église.

Pour un grand nettoyage, il est prévu une intervention de 70 heures maximum au coût de 17,75 € par heure, auquel il faut ajouter un forfait de consommable, matériel de nettoyage et kilométrique de 250 €.

À l'avenir, il serait bon de prévoir un contrat annuel pour un entretien régulier.

Le conseil municipal accepte le devis proposé par l'EDPAMS.

9. Devis travaux de voirie

Le maire expose les devis proposés par l'entreprise COLAS pour la réfection de la rue du moulin, du chemin de la Motte et de la rue de l'église. Une DETR peut être demandée pour les travaux en 2027.

Le conseil municipal accepte le projet de réfection des 3 voies et **charge** le maire de demander un maximum de subventions.

10. Renouvellement de l'assurance statutaire du personnel

Après avoir pris connaissance du contrat avec ses Conditions générales 2027 – adressé par CNP Assurances,

Le conseil municipal approuve les taux, les éléments optionnels et les prestations.

11. Défense incendie

Le maire expose au conseil municipal que suite à l'incendie de la maison de Mme DOMMELIER, et au courrier des voisins de celle-ci, Mr et Mme BOURGA, il a rencontré Mr JEANTRELLE, chef du SDIS. Il fait part de ces échanges et des projets qui en ont découlé. À savoir, le débit présent dans la conduite principale qui part vers Briquenay et celui dans la conduite principale qui fourni Harricourt sont suffisants pour permettre le remplissage des camions (30 m³/h). Il faudrait installer une borne sur chaque conduite. Le coût d'une installation complète de borne est d'environ 4 000 €.

Le conseil municipal charge le maire de demander des devis à des entreprises spécialisées et de se renseigner pour l'obtention de subventions.

Concernant les fermes à l'écart du village, c'est au propriétaire des fermes concernées de faire les démarches pour faire installer des poches.

12. Tarifs concessions ancien cimetière

Le maire expose que les tarifs des concessions de l'ancien cimetière doivent être révisés, notamment en matière de durée.

Le conseil municipal fixe le tarif des concessions de 2 m² dans l'ancien cimetière à **50 €** pour concession nouvelle comme pour un renouvellement, **pour une durée de 50 ans**, à partir du 01/10/26.

13. Tarifs concessions cimetière écologique

Le maire expose que l'aménagement du cimetière est terminé et que les tarifs des concessions doivent être fixés.

Il rappelle que le coût du cimetière a été de 25 730 €, dont 16 738 € de subvention de la région et de l'État et un remboursement de TVA de 4 200 €. Le reste à charge de la commune est de 4 792 €. Le cimetière écologique contient 33 arbres.

Le conseil municipal fait des propositions mais fixera les tarifs lors d'une prochaine réunion.

Le conseil demande au maire de se renseigner auprès des mairies d'Ivry sur Seine ou Niort pour connaître leur règlement de cimetière et leurs tarifs.

14. Réflexion sur des règlements des cimetières

Le maire expose qu'il est nécessaire de rédiger un règlement pour les cimetières. Il expose les grandes lignes du contenu d'un règlement de cimetière et demande au conseil de réfléchir à la question pour en fixer une rédaction prochaine.

Le conseil demande à recevoir un exemplaire du modèle du règlement et se laisse un temps de réflexion pour l'établir.

Une réflexion est aussi en cours pour la réfection de la porte de l'ancien cimetière qui ne ferme plus.

15. Location pâture des Tyrones

Le maire expose au conseil municipal que suite au départ à la retraite de l'exploitant qui loue une parcelle communale située aux Tyrones sur la commune de Bar-Lès-Buzancy, il est nécessaire de réfléchir à l'avenir du bail rural. Pour le moment, il reste au profit de l'exploitant actuel.

Le maire précise que pour reprendre le bail, il faut être exploitant et avoir l'autorisation d'exploiter.